

Département de Philosophie – Université de Nantes

Année 2013-2014 – Licence 2

UN NOUVEAU REGARD SUR MILL

James O. URMSON – « *The Interpretation of the Moral Philosophy of J. S. MILL* »

Edward LEEMING

Séminaire de philosophie morale et politique
« Morale déontologique versus éthique utilitariste »
dirigé par M. Patrick LANG



UNIVERSITÉ DE NANTES

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- a. La vie d'URMSON
- b. Présentation de l'article

I. SON INTRODUCTION AU TEXTE

- a. La situation de MILL
- b. Le propos d'URMSON

II. DEUX FAUSSES INTERPRÉTATIONS DE MILL

- a. Une confusion entre domaines normatif et descriptif
- b. Une confusion entre tests ultimes et tests immédiats

III. UNE INTERPRÉTATION MODIFIÉE DE MILL, SELON URMSON

- a. Quatre propositions des vues de MILL
- b. Sa justification de ces propositions
- c. Éléments qui peuvent être retenus contre URMSON
- d. Davantage de support pour la proposition B d'URMSON
- e. Le cadre des règles morales

CONCLUSION : Objections à URMSON

BIBLIOGRAPHIE

Introduction

James Opie URMSON était un philosophe anglais né en 1915 et mort en 2012. Il a passé la majorité de sa vie à l'Université d'Oxford, d'abord comme étudiant, et plus tard comme professeur d'université au Corpus Christi College. URMSON s'est concentré sur la philosophie analytique, éthique, et grecque, et en 1953, 90 ans après la publication initiale de *L'Utilitarisme* de MILL, il a publié cet article court intitulé *The Interpretation of the Moral Philosophy of J. S. Mill – L'interprétation de la Philosophie Morale de J. S. Mill*. L'article est une œuvre fondatrice qui a ouvert la voie à un examen plus sérieux des idées de MILL, dont la réputation académique, comme a vu URMSON, avait été souillée par une pléthore de travaux médiocres qui l'avaient mal compris et donc dénaturé ses vues. L'article concerne principalement *L'Utilitarisme*, mais URMSON parle un peu de *De la liberté*, un autre ouvrage de MILL. Globalement, URMSON veut établir MILL comme un utilitariste de la règle, mais comme on verra plus tard il ne veut pas dire qu'il soit un utilitariste de la règle total et absolu. En fait, même le concept de l'utilitarisme de la règle n'était pas clairement formulé jusqu'à la parution de cet article, et URMSON était un pionnier en développant le terme. Son article se divise plus ou moins en trois parties, avec l'accent sur la troisième, où URMSON arrive au cœur du problème.

I : Son introduction au texte

URMSON note tout d'abord que les œuvres de MILL sont souvent ridiculisées, tandis que d'autres philosophes comme Platon et Leibniz sont traités vraiment plus généreusement. Il dit : « Au lieu des propres doctrines de MILL, un travestissement est débattu, par conséquent les critiques les plus communes sont complètement hors sujet. »¹ URMSON admet que MILL ne soit pas toujours absolument clair, et que ses arguments ne soient pas à l'abri de critiques, mais il dit que si l'on l'interprète un peu plus équitablement on se rend compte rapidement qu'il a une théorie cohérente. Globalement, il affirme simplement que les mauvaises interprétations mènent aux mauvaises critiques. URMSON continue en disant que MILL dans *L'Utilitarisme* veut faire deux choses principales. La première est de déclarer où se place l'idée de la fin

¹ URMSON James O., *The Interpretation of the Moral Philosophy of J. S. Mill*, p.128

suprême dans le cadre de l'éthique. La deuxième est de donner une explication de la nature de cette fin suprême. URMSON va parler seulement de la première partie, c'est-à-dire quel rôle MILL a pensé qu'une fin suprême, quelle qu'elle soit, joue dans une bonne théorie éthique.

II : Deux fausses interprétations de MILL

URMSON commence par nous donner deux exemples des mauvaises interprétations de MILL. La première est que MILL essaie dans *L'Utilitarisme* de définir le concept du bien en termes du *summum bonum* (le bien suprême), c'est-à-dire que ce qui est bon est ce qui mène aux meilleurs résultats possibles. Ces commentateurs pensent que MILL confond ce qui est et ce qui devrait être (les domaines descriptif et normatif). Mais URMSON affirme que MILL ne croyait pas cela. En fait, dit-il, MILL ne cherche pas une description de la justesse morale, mais son critère.

La deuxième fausse interprétation est la suivante. On sait que MILL cherche un test du bien et du mal comme un test ultime par lequel on peut justifier l'attribution de ce qui est bon ou mauvais à certaines actions. Ce test consiste à savoir si l'action favorise la fin suprême (qui est le plus grand bonheur du plus grand nombre). Jusqu'à ce point c'est vrai. Mais certains pensent que MILL dit que ce test ultime est aussi le test immédiat, c'est-à-dire que le fait qu'une action est bonne ou mauvaise est déterminé en se posant la question de savoir si elle favorise la fin suprême. Ils pensent donc que MILL dit qu'une certaine action est bonne si elle favorise la fin suprême davantage qu'aucune alternative, et sinon elle est mauvaise. Ceci est le seul facteur à prendre en considération. Il y a deux objections à cette interprétation, fournies par URMSON. La première est que si l'on promet de faire quelque chose, il semble qu'il faille le faire au moins partiellement parce qu'on a promis de le faire et non pas seulement à cause de ses conséquences. La deuxième est que selon cette vue, si quelqu'un choisit le plus mauvais de deux films, par exemple, il a agi d'une manière moralement mauvaise, et évidemment c'est une suggestion absurde. Il semble alors que ces interprétations ne tiennent pas debout.

III : Une interprétation modifiée de MILL, selon URMSON

Après avoir rejeté ces deux interprétations, URMSON formule quatre propositions qu'il pense représenter l'argumentation de MILL² :

- A. Une certaine action est justifiée comme bonne en démontrant qu'elle est en accord avec une règle morale. Par contre, elle est démontrée comme mauvaise si elle transgresse une règle morale.
- B. Une règle morale est démontrée comme juste en démontrant que la reconnaissance de la règle favorise la fin suprême.
- C. Les règles morales peuvent seulement être justifiées en ce qui concerne les affaires où le bien-être général est affecté de manière non négligeable.
- D. Si aucune règle morale n'est applicable, la question de savoir si une action particulière est bonne ou mauvaise n'est pas pertinente, bien qu'on puisse évaluer autrement la valeur des actions.

Après quoi, URMSON justifie pourquoi il a interprété MILL de cette façon, et il mentionne quatre points principaux :

Au chapitre 1 de *L'Utilitarisme*, MILL approuve ceux qui soutiennent que les règles morales générales sont nécessaires, et que la moralité d'une action individuelle est une question de l'application d'une règle morale. De ces personnes, MILL dit qu'elles reconnaissent plus ou moins les mêmes règles morales, et, selon URMSON, MILL ne les désapprouve que quand il y a désaccord sur les raisons de ces règles.

Au chapitre 2, MILL écrit : « Mais considérer les règles de la moralité comme perfectibles est une chose ; négliger entièrement les généralisations intermédiaires, et s'efforcer d'apprécier chaque action particulière en se référant directement au premier principe en est une autre. Imaginer que la reconnaissance d'un premier principe est incompatible avec l'admission de principes secondaires est une étrange opinion. »³ Par conséquent, pour MILL, le premier principe et les principes secondaires vont de pair, le premier implique l'existence des derniers.

² *Ibid.*, p.130-131

³ MILL John S., *L'Utilitarisme*, p.79

À la fin du chapitre 2, après avoir avoué que « les règles de conduite ne peuvent pas être formulées sans comporter d'exceptions », MILL dit : « Nous devons le rappeler : c'est seulement dans ces cas de conflit entre principes secondaires qu'il est indispensable de faire appel aux premiers principes. Il n'y a pas de cas d'obligation morale où ne se trouve impliqué quelqu'un de ces principes secondaires. »⁴ Ceci, affirme URMSON, soutient ses propositions A et D. Il reconnaît qu'il se pourrait qu'un utilitariste de l'acte fasse référence aux règles ou aux principes comme à de simples règles empiriques quand il fait un calcul utilitariste, mais URMSON maintient que pour MILL les principes secondaires ne sont pas simplement une aide quand on prend une décision. Ils sont en fait une partie essentielle du raisonnement moral. On peut décider si c'est un cas soit du bien ou du mal, soit une autre sorte de cas moral, en jugeant si une règle morale est pertinente ou non.

Son dernier point est pour soutenir sa proposition D (« si aucune règle morale n'est applicable, la question de savoir si une action particulière est bonne ou mauvaise n'est pas pertinente, bien qu'on puisse évaluer autrement la valeur des actions »). MILL dit au chapitre 5 qu'une action juste est une action qui est exigée par une certaine règle, qui implique aussi la possibilité des sanctions légales. Il faut distinguer cette obligation de l'obligation morale en général. L'idée des sanctions légales ne s'applique pas qu'aux lois, mais elle s'applique également dans une certaine mesure à n'importe quel type de mauvaise action. C'est-à-dire qu'il faut appeler une action mauvaise, ou la désapprouver verbalement d'une autre manière, si l'on pense qu'elle devrait être punie, et si ce n'est pas par la loi, c'est donc par l'opinion des autres, et sinon cela, c'est par le reproche de sa propre conscience. L'inverse est vrai aussi, c'est-à-dire qu'il faut appeler une action bonne, ou l'approuver verbalement d'une autre manière, si l'on pense qu'elle devrait être encouragée. Pour URMSON, cela montre clairement que MILL pense qu'on dérive ce qui est bon et mauvais des règles morales, et que quand il y a d'autres cas qui affectent la fin suprême, la conduite peut être évaluée autrement. Par exemple, si l'on altère sa propre participation à la fin suprême, ce n'est pas un méfait, mais quelque chose de moins sérieux comme l'imprudence ou un manque d'estime de soi, par exemple.

⁴ *Ibid.*, p.82

Ensuite, URMSON examine quelques éléments qu'il pense pouvoir être compris comme étant en faveur de la deuxième fausse interprétation dont il a auparavant parlé. Il parle brièvement des formules employées par MILL comme « *intermediate généralisations* » (les généralisations intermédiaires) et « *corollaries* » (les corollaires) qui, dit-il, peuvent semer la confusion⁵. URMSON concède que ces expressions auraient pu être plus soigneusement formulées, mais il refuse qu'elles puissent soutenir l'argument de la deuxième fausse interprétation.

Mais plus importante encore est une citation de MILL au début du chapitre 2 qui peut sembler aller contre les vues d'URMSON : « La doctrine qui donne comme fondement à la morale l'utilité ou le principe du plus grand bonheur affirme que les actions sont bonnes ou mauvaises dans la mesure où elles tendent à accroître le bonheur, ou à produire le contraire du bonheur ». ⁶ Cette doctrine est connue sous le nom de « doctrine de la proportionnalité » parce qu'elle introduit l'idée qu'une action peut être bonne directement en proportion avec ses conséquences. URMSON parle de la distinction entre « types » et « occurrences » d'action. Si l'on examine la phrase « Rose est une rose est une rose est une rose », par exemple, on peut voir qu'il y a trois différentes sortes de mots (« rose », « est », et « une ») – les « types », mais il y a dix exemples séparés de ces mots – les « occurrences ». Il affirme qu'on peut seulement dire qu'une action tend à produire un certain résultat si l'on parle des types d'action et non pas des occurrences d'action. Par exemple, on peut dire qu'aller courir tend à promouvoir un bon état d'esprit, mais si on va courir en ce moment, soit il va le produire, soit il ne va pas le produire. Donc on peut interpréter MILL comme disant que les règles morales interdisent ou exigent les types d'action, et que les règles morales justes sont celles qui promeuvent la fin suprême (qui est la proposition B d'URMSON), mais cette citation ne contredit pas sa proposition A.

URMSON continue en fournissant plus d'indications pourquoi il pense que sa proposition B (« une règle morale est démontrée comme juste en démontrant que la reconnaissance de la règle favorise la fin suprême ») est une bonne interprétation de MILL. D'abord, au chapitre premier de *L'Utilitarisme*, MILL reproche à d'autres philosophes de ne pas avoir fourni une explication satisfaisante des règles morales en

⁵ *Ibid.*, p.79

⁶ *Ibid.*, p.48

termes d'un principe fondamental, bien qu'ils aient correctement dit que les règles morales gouvernent certaines actions. URMSON dit qu'il aurait été très contradictoire de la part de MILL de critiquer ces philosophes sans essayer lui-même d'achever ce but. Deuxièmement, toujours au chapitre premier, MILL dit que Kant a utilisé des arguments utilitaristes parce que Kant soutient les règles de la moralité en montrant les mauvaises conséquences si on ne les adopte pas (ou si l'on adopte des alternatives). URMSON pense alors que MILL considère la justification ou le rejet des règles morales comme typiquement utilitariste. MILL ne disait certainement pas que Kant justifierait des actions particulières en ces termes. Bien sûr, les « actions particulières » ici sont opposées aux « règles de moralité ».

URMSON se tourne maintenant vers le cadre des règles morales, c'est-à-dire qu'il demande dans quelles zones les règles morales du bien et du mal sont applicables. MILL, au chapitre 5, dit que l'applicabilité des règles morales sépare la moralité du reste, par exemple du mérite ou de l'honorabilité. URMSON pense qu'il est raisonnable de suggérer que MILL dirait que les règles morales doivent être limitées aux matières où le type de conséquence est suffisamment invariable pour qu'il n'y ait pas trop d'exceptions. Évidemment, ceci est une limitation pratique, et bien que MILL ne parle pas trop de l'applicabilité pratique dans *L'Utilitarisme*, il la mentionne brièvement dans son essai *De la liberté*. URMSON défend sa proposition C en disant que le passage le plus significatif qui soutient cette proposition vient de *De la liberté*, où MILL donne des exemples auxquels s'appliquent les règles morales. Par exemple, l'empiétement sur les droits des autres constitue quelque chose où la désapprobation morale est appropriée, ou si c'est sérieux, même la punition. Il se peut que les défauts propres à chacun, comme un mauvais goût en matière cinématographique, par exemple, fassent du « coupable » un sujet de dégoût, ou même de mépris, mais ils ne sont pas immoraux.

Conclusion : objections à URMSON

Donc URMSON essaie d'établir MILL comme un utilitarisme de la règle, mais il ne suggère pas qu'il est complètement un utilitariste de la règle car MILL dit qu'en certains cas le test concernant les conséquences devrait être appliqué directement aux actions

individuelles, par exemple quand les principes se contredisent ou quand aucune règle n'est applicable. URMSON déclare que son article ne repère que les grandes idées de MILL, et que MILL lui-même exprime ses idées d'une manière vraiment plus délicate. Il veut aussi réaffirmer que les idées de MILL sont tout à fait susceptibles de reproches, comme on verra prochainement.

Après la publication de cet article, le doute a été jeté sur la question de savoir si l'interprétation de MILL par URMSON était juste. On examinera deux interprétations particulières qui avaient été critiquées. L'interprétation par URMSON de la doctrine de la proportionnalité est problématique. Le cas normal était que les philosophes utilitaristes formulaient l'utilitarisme en termes de tendances (qui favorisent la fin suprême) des actions, et non pas les tendances des règles, comme URMSON le suggère. BENTHAM, par exemple, tôt dans son œuvre *Introduction aux principes de morale et de législation*, assigne clairement les tendances qui favorisent la fin suprême aux occurrences d'action, et non pas aux types d'action comme le propose URMSON.⁷ Donc, si l'on interprète la doctrine de la proportionnalité de MILL en consultant les affirmations similaires de BENTHAM, David BRINK suggère qu'on a un fort indice contre l'interprétation d'URMSON et pour une interprétation « utilitariste de l'acte » de la doctrine.⁸

Il y a une autre manière dont on peut interpréter la doctrine de la proportionnalité comme partisane de l'utilitarisme de l'acte. Les actions particulières ont des conséquences qui ne sont pas seulement limitées à une personne à un certain moment, mais elles affectent souvent plusieurs personnes ou elles ont des effets durables (ou les deux). Alors, on peut parler de la tendance d'une action à favoriser le bonheur soit en identifiant ses conséquences bénéfiques, soit en montrant que ses conséquences bénéfiques l'emportent sur celles qui sont nuisibles. Ainsi, la doctrine de la proportionnalité affirmerait qu'une action particulière est bonne si elle a des conséquences bénéfiques, ou si ses conséquences bénéfiques l'emportent sur celles qui sont nuisibles. Manifestement, cependant, ce sont là des affirmations utilitaristes de l'acte, et cela vient à l'appui de la vue selon laquelle URMSON avait mal interprété MILL.

De même qu'en faisant référence à la doctrine de la proportionnalité quand il soutient son interprétation de MILL, URMSON fait également référence aux vues de MILL en ce

⁷ BENTHAM Jeremy, *Introduction aux principes de morale et de législation*, p. 1

⁸ BRINK David, *Mill's Moral and Political Philosophy*

qui concerne l'importance des principes secondaires. Il semble clair que MILL dans *L'Utilitarisme* assigne aux principes secondaires ou aux règles un rôle qui dépasse une simple règle empirique dans un calcul utilitariste. URMSON pense que cela oblige MILL à être un utilitariste de la règle, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas. Les vues de MILL concernant les principes secondaires ne sont pas incompatibles avec l'utilitarisme de l'acte. Bien que MILL affirme que les principes secondaires sont plus que des simples règles empiriques quand on calcule l'utilité, il considère quand même leurs conséquences comme importantes, et il n'estime pas que les principes secondaires doivent être suivis sans égard pour leurs conséquences. MILL pense qu'ils devraient être mis de côté au profit d'un appel direct au principe de l'utilité aux cas où les suivre mènerait aux résultats moins qu'idéaux ou s'il y a un conflit entre principes secondaires.

En outre, si on suit l'utilitarisme de l'acte, on peut encore suivre des règles ou des principes même si cela mène à un résultat moins qu'idéal. C'est parce que l'utilitarisme de l'acte, comme une forme de l'utilitarisme direct (qui déclare que les actions/motivations etc. devraient être évaluées par et en proportion avec la valeur de leurs conséquences pour le bonheur général), n'évalue pas les actions seulement par leurs conséquences réelles, mais aussi par leurs motivations, leurs principes et leurs règles. Si on ne peut pas toujours déterminer ce qui serait le meilleur plan d'action dans une situation particulière, ou si on ne peut pas déterminer quand il serait approprié de dévier de la règle, un utilitariste direct dirait alors qu'il faut suivre les règles optimales, plutôt qu'accomplir toujours l'action optimale. Il faut bien noter, cependant, que cela deviendrait l'utilitarisme de la règle seulement si on prétend de plus que l'action juste est de suivre les règles optimales. Évidemment alors, URMSON rencontre des problèmes avec ses interprétations de la doctrine de la proportionnalité et des principes secondaires, pour ne citer que ceux-là.

Selon toute probabilité MILL n'a pas essayé de se positionner comme un utilitariste de la règle. Plus tard, une collection de ses lettres a été publiée dans laquelle il écrit qu'il pense que la bonne façon de tester les actions par leurs conséquences, c'est de les tester par les conséquences naturelles d'une action particulière, et non par les conséquences qui suivraient si tout le monde le faisait. Ceci semble faire pencher la balance en faveur de la vue que MILL était en fait un utilitariste de l'acte. MILL accepte, cependant, que dans bien des cas on peut évaluer les conséquences réelles et attendues d'une action

seulement si l'on considère hypothétiquement les conséquences d'une situation où tout le monde agirait de la même manière.

Ainsi, bien que cet article d'URMSON fût, et reste toujours, une œuvre très influente, son interprétation de MILL n'est pas sans problèmes.

Bibliographie

BENTHAM Jeremy, *Introduction aux principes de morale et de législation*, 1789 (traduit par Emmanuelle de Champs, Paris, Vrin, 2011)

BRINK David, « MILL's Moral and Political Philosophy », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2008. URL: <http://plato.stanford.edu/archives/fall2008/entries/mill-moral-political/>

MILL John S., *L'Utilitarisme*, 1863 (traduit par Georges Tanesse, Paris, Flammarion, 1988)

URMSON James O., « The Interpretation of the Moral Philosophy of J. S. MILL », *The Philosophical Quarterly*, vol. 3, 1953, p. 33-39 (réimprimé dans *Theories of Ethics* (ed. Philippa Foot), Oxford, Oxford University Press, 1967)